

poste clé de la présidence de cette Commission est occupé par l'ancien député de Fundy-Royal, M. Gordon Fairweather.

En 1976, le Canada est devenu partie aux conventions humanitaires les plus importantes, à savoir le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Protocole facultatif s'y rapportant. Les gouvernements fédéral et provinciaux sont conscients que la législation et la pratique canadiennes ne sont pas toujours tout à fait conformes aux obligations internationales que nous avons assumées en adhérant aux pactes. Ils ont toutefois reconnu que ces instruments constituent la pierre de touche des réalisations canadiennes et permettent de recenser les secteurs susceptibles d'amélioration. L'adhésion du Canada au Protocole facultatif a donné aux Canadiens la possibilité de s'adresser au Comité des droits de l'homme des Nations Unies une fois épuisés tous les recours canadiens.

Ce trentième anniversaire est célébré dans tous le pays par les provinces, des groupes confessionnels et des organisations non gouvernementales. Parmi les nombreux événements importants à signaler, mentionnons que la Fondation canadienne des droits de l'homme a tenu à travers le Canada une série de colloques et de conférences sur la nature des obligations nationales découlant de nos engagements internationaux. En outre, la Commission canadienne des droits de la personne, en collaboration avec le Secrétariat d'État et le ministère des Affaires extérieures, tiendra les 9 et 10 décembre une conférence qui permettra aux organisations nationales qui s'intéressent aux droits de la personne d'évaluer les progrès réalisés au Canada depuis l'adoption de la Déclaration universelle.

Les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent actuellement à la préparation de rapports qui seront présentés à l'ONU et indiqueront dans quelle mesure le Canada s'est conformé aux dispositions des deux pactes. Ces rapports seront rendus publics et fourniront aux Canadiens des données importantes sur la situation des droits de la personne au Canada.

Nous considérons ce trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme à la fois un témoignage de l'importance qu'a toujours eue et que conserve ce document historique, et l'occasion pour nous, Canadiens, de réaliser d'autres progrès. Nous en profiterons pour renouveler notre engagement en vue d'assurer à tous, où qu'ils se trouvent, la pleine jouissance des droits et libertés enchâssés dans la Déclaration universelle.